

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2007
COMPTE-RENDU

Le seize mai deux mille sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date de convocation : 04 mai 2007

Date d'affichage : 04 mai 2007

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Etaient présents : MMes HAMON, BORGNE, HORELLOU, CAROFF, QUIVIGER, GUENGANT, FAVREL, MM RICHARD, PÉRON, LE SAOUT, GALLOU, CREACH, NICAR, LE DLUZ, LE NOIR, GUYOMARCH, REUNGOAT, COJEAN.

Absents excusés : Madame SCOUARNEC (pouvoir à Madame HAMON)
Madame QUEGUINER (pouvoir à Monsieur LE NOIR)
Madame KERRIEN (pouvoir à Madame HORELLOU)
Monsieur DANIELOU (pouvoir à Gilles CREACH)

Absent : Monsieur LE TRAON

A été élu secrétaire de séance : Monsieur LE DLUZ

Le Procès Verbal du 30 mars 2007 est modifié comme suit :

1. Pour le rapport de commission Culture : « Margot Borgne indique que le club des cyclos remplace l'association Saint-Herbot pour l'entretien des chemins de randonnées, le balisage étant assuré par Morlaix Communauté ».

2. La liste des conseillers assurant une permanence lors des prochaines élections législatives du 10 et 17 juin est constituée.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle va être faite suite aux fortes intempéries qui ont touché l'agglomération de Penzé dans la soirée du 30 avril 2007.

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été transmise à la Préfecture et sera soumise à la commission interministérielle.

Cependant, des infrastructures ont subi de lourds dommages (coulées de boues, affaissement et effondrements de terrains). Il s'agit principalement de la voirie communale – notamment la rue du Croissant – ainsi que la station d'épuration – lagunage naturel - .

Annie HAMON rappelle que les dégâts provoqués sur ces infrastructures ne sont pas couverts par les assureurs.

Les dommages tels que des crevasses dans la voirie, la boue dans la lagune sont de nature à présenter des risques réels à la protection des biens et des personnes. Dans la perspective de réduire ces risques au maximum un arrêté du Maire est intervenu afin de réglementer la circulation sur les lieux les plus touchés.

Madame Le Maire indique que cette demande de subvention exceptionnelle présentée à l'Etat, au Conseil Général et au Conseil Régional est rendue nécessaire par l'ampleur des dégâts et le coût très important de la remise en état de ces infrastructures qui devra être supporté par la Commune.

Un estimatif des dommages a été réalisé avec les services de la D.D.E et de la D.D.A.F :

1. Rue du Croissant :

Le montant prévisionnel des travaux à engager pour une remise en état à l'identique s'élève à **34 000 € HT** (40 664 € TTC).

2. Station d'épuration (lagunage naturel) :

Le montant prévisionnel des travaux à engager pour remise en état conforme aux recommandations du SATESE s'élève à **27 880 € HT** (33 344,48 € TTC).

Par ailleurs, les charges de personnel ainsi que les différentes prestations des entreprises intervenues à Penzé ont été évaluées :

-Les **charges de personnel** sont estimées à **3 924,80 €**.

-Les **dépenses liées aux prestations des entreprises** sont estimées à **8 287,65 € HT**

Le montant total des travaux prévisionnels engagés suite aux intempéries s'élèvent donc à **70 167,65 € HT et 3 924,80 €** de dépenses en personnel.

Gilles CREACH demande si une décision modificative du budget interviendra afin de prendre en compte ces nouveaux travaux.

Annie HAMON indique que cette DM sera réalisée un peu plus tard au moment où le montant des travaux sera connu de manière précise et que les différents financeurs se seront prononcés. La trésorerie est actuellement suffisante pour faire face aux premières dépenses.

Gilles CREACH demande également de quelle manière vont se succéder les travaux à Penzé notamment par rapport à l'effacement des réseaux qui est prévu rue du Croissant.

André PERON répond qu'en premier lieu les travaux de remise en état initial (avant les intempéries) auraient lieu en premier puis viendraient les travaux relatifs à l'effacement des réseaux puis en dernier lieu l'enrobé.

Annie HAMON rappelle qu'un arrêté a été pris en attendant afin de sécuriser au maximum les lieux.

André PERON ajoute que la voie sera totalement fermée à l'occasion de la fête de la musique.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITE LA DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS 2007

Annie HAMON donne lecture du programme arrêté par la Commission Finances qui s'est réunie le 14 mai.

Quelques explications sont fournies sur les associations subventionnées. Jean-Michel LE DLUZ explique au Conseil ce qu'est le RASED. Cette association intervient sur environ 10 % de la population scolaire de l'école Jean Monnet. Ce dispositif a été initialement créé et soutenu par l'Inspection Académique qui s'en est depuis dégagé. De ce fait les associations se tournent vers les communes afin de poursuivre leurs actions.

Maryvonne HORELLOU souligne que ce n'est pas tout à fait normal.

Concernant l'association PACT-ARIM, Maryvonne HORELLOU est surprise de voir que la Commission Finances a souhaité la subventionner dans le sens où cette association a déjà une convention avec le Conseil Général pour les prestations qu'elle réalise.

André Le Noir informe le Conseil qu'en Commission de Morlaix Communauté, il a été dit que la Communauté d'agglomération pourrait prendre en charge la moitié de la demande de l'association (744,87 €).

Annie HAMON propose « de mettre cette association de côté et d'ajourner la décision de lui verser ou non une subvention ».

Maryvonne HORELLOU s'étonne qu'aucune subvention ne soit versée à l'association IPIDV « Clair-Obscur » oeuvrant pour l'intégration des personnes déficientes visuelles. Maryvonne HORELLOU précise qu'il est difficile de trouver un tel établissement.

Il est décidé de verser une subvention de 50 € à l'association.

Dans le domaine de la culture, Maryvonne HORELLOU s'étonne de l'attribution à l'association Lez' Arts Joyeux d'une subvention identique à l'année dernière. A son sens, il est important de soutenir l'école de musique.

Margot Borgne indique que le calcul de la subvention par jeune pris en charge par l'association a été aligné sur celui de l'association sportive (OMS).

Dans le domaine du sport, Hervé RICHARD informe que la subvention à l'OMS a augmenté par rapport à l'année passée parce qu'il y a plus de licenciés (19 en plus). Le montant par jeune étant de 23 €.

En ce qui concerne l'association pédestre Saint-Pol – Morlaix, Hervé RICHARD indique que la subvention revient à un niveau normal cette année.

Maryvonne HORELLOU demande à Margot BORGNE de prévoir un moment, lors d'un prochain Conseil Municipal, pour présenter un bilan des actions de l'association TILALT Niger.

Michel COJEAN se demande pourquoi des associations morlaisiennes sont soutenues plutôt que celles de Taulé, il est notamment fait référence à l'association Les Moyens du Bord.

Margot BORGNE informe le Conseil que cette association réalise des expositions et que la commune pourrait en bénéficier.

Oui, répond Maryvonne HORELLOU, « mais moyennant finance ».

Tableau du programme de subventions 2007 retenu :

ACTIVITES	DENOMINATION	LIEU	Montants votés
AFFAIRES SCOLAIRES & FORMATION DES JEUNES	Activités extra-scolaires des écoles (25 € par élève)		
	Ecole Jean Monnet (155 élèves)	Taulé	3 875,00 €
	Ecole Saint-Joseph (125 élèves)	Taulé	3 125,00 €
	Ecole de Penzé (23 élèves)	Taulé	575,00 €
	Arbre de Noël (7,50 € par élève)		
	Ecole Jean Monnet (155 élèves)	Taulé	1 162,50 €
	Ecole Saint-Joseph (125 élèves)	Taulé	937,50 €
	Ecole de Penzé (23 élèves)	Taulé	172,50 €
	Autres participations		
	Collège de Carantec	Carantec	480,00 €
	Notre-Dame de Kerellon	Plouenan	705,75 €
	Notre-Dame de la Charité	Saint-Pol-de-Leon	992,00 €
	Garderie de Penzé	Penzé	1 011,00 €
	RASED	Morlaix	155,00 €

Formations / alternance des jeunes de la commune			
	SOUS-TOTAL		13 191,25 €
EMPLOI	A.T.D.E.R	Morlaix	13,00 €
	Solidarité Paysans du Finistère	Quimper	50,00 €
	SOUS-TOTAL		63,00 €
SOCIAL - SANTE	GENEPI	Brest	50,00 €
	Secours Catholique - Caritas France	Quimper	250,00 €
	Association Lilathon	Morlaix	50,00 €
	Association Queffleuth et Belizal	Morlaix	50,00 €
	Association des paralysés de France	Brest	50,00 €
	Enfance et partage	Quimper	50,00 €
	IPIDV - "Clair -Obscur"	Le Relecq-Kerhuon	50,00 €
	Croix Rouge française	Morlaix	75,00 €
	Ligue des droits de l'homme	Morlaix	50,00 €
	Secours Populaire Français	Morlaix	250,00 €
	Centre d'information des droits des femmes et des familles	Brest	50,00 €
	ADAJE	Plourin-lès-Morlaix	3 049,00 €
	Vie Libre	Brest	50,00 €
	Association française des sclérosés en plaques	Toulouse (31)	50,00 €
	ADAPEI	Quimper	75,00 €
	Présence - Ecoute	Morlaix	100,00 €
	SOUS-TOTAL		4 299,00 €
CULTURE	Lez' Arts Joyeux	Taulé	621,00 €
	Bibliothèque Centrale de prêt	Taulé	50,00 €
	La Salamandre	Morlaix	50,00 €
	Les moyens du bord	Morlaix	50,00 €
	SOUS-TOTAL		771,00 €
SPORT	A.C Léonarde Compétition	Saint-Pol-de-Leon	300,00 €
	Handisport Club Léonard	Saint-Pol-de-Leon	50,00 €
	Office Municipal des Sports	Taulé	9 200,00 €
	Association des courses pédestres Saint-Pol - Morlaix	Morlaix	300,00 €
	SOUS-TOTAL		9 850,00 €
ENVIRONNEMENT	Les cyclos randonneurs	Taulé	300,00 €
SOUS-TOTAL		300,00 €	
DIVERS	Société de chasse	Taulé	500,00 €
	Comité des fêtes	Taulé	800,00 €
	Club de Scrap	Taulé	100,00 €
	Prévention routière	Quimper	50,00 €
	TILALT	Lanneanou	300,00 €
	A.FI.DE.SA	Saint-Martin-des-Champs	300,00 €
	SOUS-TOTAL		2 050,00 €
TOTAL		-	<u>30 524,25 €</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS 2007 AINSI PRESENTE.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ : REHABILITATION DE LA RUE ROBERT JOURDREN

Annie HAMON informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la rue Robert Jourdren, sur les quatre entreprises ayant fait une offre, c'est l'entreprise Eurovia qui est la moins disante et qui a été retenue par la Commission d'appel d'offres réunie le 10 mai 2007.

La proposition de l'entreprise Eurovia s'élève à 439 957,50 € HT (526 189,17 € TTC) soit moins que l'estimation initiale de 450 000 € HT.

Michel GALLOU espère que la commune obtiendra les subventions et notamment celle du Conseil Général.

Annie HAMON et André LE NOIR informent le Conseil qu'au moment de la réhabilitation de la rue, le mur du cimetière devra faire l'objet d'une rénovation.

Gilles CREACH fait remarquer qu'il faudra bien coordonner les travaux.

Sur demande de Gilles CREACH, Annie HAMON donne lecture du coût global prévisionnel des travaux qui ont été effectués sur cette rue (eau, assainissement et voirie) :

Tableau synthétique :

	DEPENSES	RECETTES
EAU	149 250 € HT	32 500 € (C.G)
	<i>pas de TVA au budget Service Eau</i>	
ASSAINISSEMENT	52 760 € HT 63 100 € TTC	56 000 € (Ag. de l'eau)
BUDGET GENERAL	567 901 € HT 679 212 € TTC	85 000 € (DGE & CG)
TOTAL	769 911 € HT 891 562 € TTC	173 500 €
<i>Récupération TVA</i>		114 920 €
COUT PREVISIONNEL NET	<u>596 410 €</u>	

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE LA PROPOSITION DE L'ENTREPRISE EUROVIA

DEMANDE DE SUBVENTION : « PROGRAMME COMPLEMENTAIRE SUR LE RESEAU STRUCTURANT DES COMMUNES » DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE

Annie HAMON soumet au Conseil Municipal une demande de subvention au titre du programme complémentaire sur le réseau structurant des communes versée par le Conseil Général.

Le Conseil Général intervient sur ce programme à hauteur de 30 % d'un plafond de dépenses subventionnables de 228 674 € sur 3 ans.

Le montant de grosses réparations de la voirie communale s'élève en 2007 à 96 550 € HT et se constitue des éléments suivants :

- VC n°3 route de Sainte Sève (4 060 m²),
- Route Oas Len (2 500 m²),
- Mezareun (500 m²),
- Le Cosquer (1 300 m²).

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE LA DEMANDE DE SUBVENTION

ASSAINISSEMENT : MARCHÉ ASSISTANCE ET CONSEIL DIAGNOSTIC DU RESEAU **- DDA -**

Annie HAMON rappelle au Conseil Municipal que, conformément à ce qui a été prévu au moment du vote du budget du service Assainissement 2 007, la mise en œuvre d'un diagnostic sur l'ensemble du réseau d'assainissement communal va être programmé.

La DDA propose un marché de services d'assistance et de conseil afin d'accompagner la commune dans cette démarche d'un montant de 2 355 € HT.

Gilles CREACH signale que l'on aurait dû mettre la DDA en concurrence avec des cabinets privés et qu'à ce titre il ne voterait pas pour cette délibération.

André PERON et Hervé RICHARD rappellent leur attachement au service public et qu'avec des entreprises privées il peut y avoir des problèmes de suivi dans la gestion des dossiers.

Michel GALLOU précise que la DDE, Service Public, est compétente pour exercer ce type de prestation, et pourrait éventuellement répondre si elle était sollicitée.

André LE NOIR exprime également son attachement au service public mais rappelle que la maîtrise d'œuvre du futur lotissement des Genêts a été confiée à une société privée.

Gilles CREACH souligne qu'il ne remet pas en cause le service public mais que cette mise en concurrence avait déjà été évoquée.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A 12 VOIX POUR 8 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS LE MARCHÉ D'ASSISTANCE – CONSEIL DE LA DDA

FIXATION DES INDEMNITÉS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS POUR AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS

Ces passages de canalisation d'eaux pluviales concernent les terrains de M&Me Grimaud et de Mme Becam pour la réalisation d'un parking, rue du terrain des sports.

L'indemnité est fixée à 10 € par mètre linéaire soit un montant de 135 € pour M& Mme Grimaud (13,50 m) et 190 € (19 m) à Mme Becam.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE LA FIXATION DES INDEMNITES POUR AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES

CESSIONS ET REGULARISATIONS DE TERRAINS

1. Régularisation de terrains Taulé / M. Le Gac de Lansalut :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Hubert de Lansalut afin de réaliser, au profit de la commune, une cession gratuite destinée à entériner et régulariser l'élargissement de la voie qui existe déjà dans les faits.

Il s'agit des terrains suivants :

- Parcelle n°2115 section E d'une contenance de 00a5 5ca,
- Parcelle n°2117 section E d'une contenance de 02a5 0ca,
- Parcelle n°2119 section E d'une contenance de 04a7 0ca,
- Parcelle n°2121 section E d'une contenance de 00a1 0ca,

Soit une contenance totale de 07a85ca.

Les frais concernant cet acte seront à la charge de la commune.

ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE

2. Régularisation de terrains Taulé / M.Le Saout – PenCréach :

Annie HAMON rappelle au Conseil Municipal que Messieurs Le Saout Jean Luc et Le Saout Jean-François ont souhaité acquérir une portion de chemin communal.

La portion de chemin communal est cadastrée section B n°1682 d'une contenance de 632 m².

Une délibération en date du 30 juin 2006 a déjà été prise émettant un avis favorable à cette demande et fixant le prix de vente à 0,80 € le m² après avis des domaines. Par ailleurs, cette délibération prononçait le déclassement de cette portion de voie publique, sans enquête publique préalable, ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie,

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PROCEDER A LA CESSION

3. Cession portion de chemin communal pour extension de bâtiment Taulé / Le Saout & Callarec :

Annie HAMON informe le Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une portion de chemin communal au lieu-dit Kerever par Monsieur Le Saout Anthony et Madame Callarec Nadine en vue d'une extension de bâtiments.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder la portion de chemin communal située entre les parcelles cadastrées section E n°2387 et n°2580.

Il est rappelé que :

- la commune saisira le service des domaines pour avis afin d'en fixer le prix,
- Cette cession ne fera pas l'objet d'une enquête publique, le déclassement de cette portion de voie communale ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte tel qu'il est mentionné dans la loi n°2004-1343 du 09/12/2004 modifiant le code de la voirie routière.
- Le Conseil Municipal sera de nouveau saisi afin de fixer le prix du terrain, de prononcer le déclassement de la parcelle et de procéder à la cession définitive.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE A CETTE VENTE PAR
18 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

4. Cession d'un délaissé de voirie Taulé / M. Bogrand :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Bogrand. En effet, il souhaite acquérir un délaissé de voirie (ancienne bretelle d'accès n°58A2 rétrocédée par le Département à la Commune) afin de rassembler en un seul tenant les parcelles que Monsieur Bogrand possède déjà (parcelles cadastrées section F n°1056, 1359 et 1046).

Il est demandé au Conseil Municipal son accord sur le principe de cette vente.

Il est rappelé que :

- la commune saisira le service des domaines pour avis afin d'en fixer le prix,
- Une enquête publique sera organisée en vue du déclassement de ce délaissé,
- Le Conseil Municipal sera de nouveau saisi afin de fixer le prix du terrain et d'ouvrir l'enquête publique puis ultérieurement afin de prononcer le déclassement de la parcelle et de procéder à la cession définitive.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE , NE DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE
QU'A LA CONDITION QUE MONSIEUR BOGRAND TRANSMETTE A LA MAIRIE LE
PROJET QU'IL COMPTE METTRE EN ŒUVRE.**

5. Cession de terrains Taulé / M. Pennors :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Pennors Jean-Pierre souhaite acquérir les parcelles cadastrées section F n°1049 et 1051. En effet, Monsieur Pennors souhaite agrandir sa propriété section F n°1048.

Conformément au cadastre, les surfaces s'établissent comme suit :

- Parcelle n°1049 section F : 112 m²
- Parcelle n°1051 section F : 83 m²

Soit un total de 195 m²

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DECIDE DE VENDRE LES PARCELLES EN
QUESTION AU PRIX DE 3,00 le m²**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCOT

Annie HAMON rappelle qu'une délibération de la Communauté d'Agglomération de Morlaix est intervenue le 26 février 2007 arrêtant le projet de SCOT.

L'élaboration de ce document est maintenant dans sa phase de consultation des personnes publiques et notamment des communes membres.

Madame Le Maire invite l'assemblée à émettre un avis sur le projet de SCOT.

Annie HAMON puis André PERON font noter qu'une phase d'enquête publique va intervenir du 18 juin au 27 juillet avec la désignation d'un commissaire-enquêteur et que l'on pourra encore procéder à des observations à ce moment là.

Dans le cadre du SCOT, Annie HAMON rappelle que Taulé est une commune d'équilibre.

André PERON note également une contradiction au sein du SCOT : au niveau de l'attractivité des entreprises, celles-ci s'installent près de la voie express où elles obtiennent des subventions, alors que ce n'est pas le cas dans ce qui est appelé la « banane verte », zone censée accueillir des entreprises.

trois remarques sont exprimées de manière unanime par le Conseil Municipal:

- Une meilleure prise en compte au sein du SCOT des zones inondables dans l'agglomération de Penzé,
- Une meilleure prise en compte au sein du SCOT de l'habitat vétuste et insalubre sur la commune de Taulé,
- Le Conseil Municipal souhaite avoir le choix des activités notamment de services au sein de la zone artisanale des Ajoncs dans l'éventualité où celle-ci deviendrait une zone communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL PRONONCE, A L'UNANIMITE, UN AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET DE SCOT AVEC LES TROIS REMARQUES EXPRIMEES PLUS HAUT

URBANISME : AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête à été introduite auprès du Tribunal Administratif de Rennes par M. ou Mme Jean-Louis LE BIZEC contre un permis de construire délivré par la commune à Monsieur et Madame MINGAM le 06 février 2007.

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer afin de lui permettre de représenter la commune dans cette affaire.

Il est noté que le jugement de cette affaire pourrait avoir des conséquences importantes sur les futures constructions.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE MADAME LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE

DECISION MODIFICATIVE

Cette décision modificative concerne le budget du service Assainissement et plus précisément le compte 661 du chapitre 66 concernant les intérêts de la ligne de trésorerie. Le montant exact n'était pas connu au moment du budget primitif.

Un transfert de crédit est donc réalisé du chapitre 22 (compte 022) « Dépenses imprévues » au chapitre 66 (compte 661) « intérêts » d'un montant de 566 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE CETTE DECISION MODIFICATIVE A L'UNANIMITE

RAPPORT DES COMMISSIONS

1. **Affaires scolaires:** dans le cadre de l'enseignement du breton, Jean-Michel LE DLUZ indique qu'il est demandé une participation des communes. En effet, cet enseignement était pris totalement en charge par le Département. Dorénavant, la commune devra intervenir à hauteur de 15 % (95 €) la 1^{ère} année, 30 % (804 €) la seconde année et 50 % (1 360 €) les années suivantes. L'enseignement du breton été demandé pour 3 classes, la commission des affaires scolaires a décidé de ne retenir que 2 classes.
- Michel COJEAN fait remarquer que le procédé du Département est un peu déroutant et qu'il est facile de se décharger sur les communes après avoir créé un dispositif.
- Jean-Michel LE DLUZ explique que l'enseignement du breton a connu un très fort succès et que le Conseil Général ne peut faire face à l'augmentation des crédits que ce succès génère.
- Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE AVEC 20 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION LE NOUVEAU DISPOSITIF DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON POUR 2 CLASSES.

2. **Urbanisme :**

- Projet d'aménagement global (futurs lotissements) : plusieurs projets de lotissements sont à l'étude (voir carte) avec :
 - Le lotissement des Vergers (9 lots),
 - Le lotissement communal des Genêts (24 lots dont 10 en logement social) : à l'étude
 - 2 projets de lotissements (M. Quequiner) de 14 et 23 lots

Un plan global d'aménagement (ronds-points, ralentisseurs, piste cyclable,...) devra être réalisé (avec AT-Ouest) afin d'avoir des projets cohérents et pour réaliser une présentation aux Architectes des Bâtiments de France (A.B.F)

- Projet Habitat 29 – ancienne cantine - : André LE NOIR informe le Conseil que le projet avance et que les travaux devraient normalement débiter au 1^{er} semestre 2008. Par ailleurs, un plan d'aménagement est à prévoir.
- La centrale béton sera opérationnelle en juillet.

3. **Centre de l'enfance :** Hervé RICHARD informe le Conseil qu'une réflexion va être engagée courant juin avec les communes proches de Taulé (Henvic, Carantec, Guiclan, Plouénan, Saint-Sève et Locquéolé) afin de s'adapter aux nouveaux contrats à venir dans le cadre des activités du CLSH.

4. **Culture et tourisme :**

- Site internet de la commune : Margot BORGNE fait part au Conseil Municipal de son souhait d'aménager le site internet d'une page « actu » afin que les visiteurs puissent très rapidement accéder aux nouvelles informations. Une réunion sera programmée pour réaliser cette page. Concernant les intempéries de Penzé, une vidéo va être mise en ligne sur le site.
- Gîte de Penzé: une réunion est programmée le jeudi 31 mai à 17h00 pour les membres de la commission. Les commerçants de Penzé sont conviés à 18h00 afin de donner leur avis.

5. **Personnel:** Annie HAMON informe le Conseil que la commission Finances a analysé une fiche de poste afin de procéder au recrutement d'un nouvel agent suite au départ en retraite de Jean-Yves KERJEAN qui interviendra à compter du 1^{er} novembre 2007. Il s'agit de recruter un agent dont la mission principale sera la maintenance, le contrôle et la mise en conformité du matériel électrique des bâtiments communaux et autres infrastructures. De manière complémentaire il sera demandé à l'agent une bonne polyvalence (eau & assainissement, entretien des bâtiments notamment).
6. **Voirie :** En ce qui concerne le passage du gaz, le programme 2007 sera terminé fin juin.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée.

Fin de la séance à 22h00
